# DÉPARTEMENT DES YVELINES

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

# SÉANCE DU

## **7 AVRIL 2008**

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

#### **OBJET**

Représentations du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication

Le 14 avril 2008

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

MathieuritERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

# Etaient présents:

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI. Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, BÈLE. Madame Monsieur CHARREAU. Madame ROCCHETTI. Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame Monsieur PERNOD-RONCHI, FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, BLANC, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

## Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER: 08 C 04 b

<u>OBJET</u>: REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Maire

#### Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye fait directement partie de neuf syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Au sein des syndicats intercommunaux, la désignation doit se faire à la majorité absolue aux 2 premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup>. Les statuts des syndicats intercommunaux dont la commune est membre, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Il s'agit d'organismes auxquels la Ville a confié des fonctions de gestion, il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Vincent PERRAULT, Monsieur Arnaud PÉRICARD, **titulaires**, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur Pascal FAVREAU, Madame Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE, **suppléants**,

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

<u>Présents</u> :	39
Votants:	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Blancs et nuls :	4
Exprimés :	35
Ont obtenu: Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Vincent PERRAULT, titulaires, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur Pascal FAVREAU, suppléants, (trente)	30
Ont obtenu : Monsieur Arnaud PÉRICARD, titulaire, Madame Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE, suppléante, (cinq)	5

Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Vincent PERRAULT, titulaires, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur Pascal FAVREAU, suppléants, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

> Emmanuel LAMY Maire de Saint-Germain-en-Laye

